

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1896.

Projet de loi instituant un conseil de prud'hommes à Louvain.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

L'établissement d'un conseil de prud'hommes à Louvain a fait l'objet de plusieurs demandes. C'est ainsi que, notamment le 3 janvier 1895, les diverses sections du conseil de l'industrie et du travail de Louvain ont émis à l'unanimité un vœu en faveur de la création de cette institution.

Les administrations communales de Louvain, Hérent, Héverlé, Kessel-Loo et Wilsele, consultées par mon Département, ont donné un avis favorable, ainsi que la Députation permanente du conseil provincial.

Les diverses industries exercées dans ces localités présentent une importance suffisante pour justifier la création d'une juridiction professionnelle spéciale.

Le conseil de prud'hommes que le présent projet de loi a pour but d'instituer, aurait son siège à Louvain et son ressort comprendrait, outre la ville de Louvain, les communes de Hérent, Héverlé, Kessel-Loo et Wilsele, qui forment également le ressort du conseil de l'industrie et du travail de Louvain.

L'institution projetée a d'autant plus de raison d'être qu'en vertu de la nouvelle loi électorale communale, une liste spéciale formée des chefs d'industrie et des ouvriers qui réunissent les conditions voulues pour procéder à la désignation des juges prud'hommes, doit être dressée à Louvain, pour assurer l'élection des conseillers communaux supplémentaires.

Le Ministre de l'Industrie et du Travail,

A. NYSENS.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Industrie et du Travail,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre de l'Industrie et du Travail est chargé de présenter en Notre nom, aux Chambres législatives, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Un conseil de prud'hommes est établi, conformément à la loi du 31 juillet 1889, dans la commune de Louvain.

Son ressort comprend les communes de Louvain, Hérent. Héverlé, Kessel-Loo et Wilsela.

Donné à Laeken, le 9 novembre 1896.

LÉOPOLD

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Industrie
et du Travail,*

A. NYSENS.

